



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 17 mars 2017

N° 2017-148

Convocation du 10 mars 2017

Aujourd'hui vendredi 17 mars 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à Mme Maribel BERNARD
Mme Elisabeth TOUTON à M. Pierre LOTHaire
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Cécile BARRIERE
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOYE
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Brigitte COLLET
M. Marik FETOUEH à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Anne WALRYCK
M. Jean-Pierre GUYOMARCH à M. Erick AOUIZERATE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Magali FRONZES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h22
M. Arnaud DELLU à M. Serge TOURNERIE à partir de 10h30
M. Gérard DUBOS à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 11h50
M. Jacques GUICHOUX à M. Michel VERNEJOUL à partir de 11h15
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 10h45
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h15
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h20
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE à partir de 12h20
Mme Anne BREZILLON à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 10h15
M. Nicolas BRUGERE à M. Daniel HICKEL à partir de 10h30
Mme Emmanuelle CUNY à M. Didier CAZABONNE jusqu'à 10h48
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 10h53
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN jusqu'à 11h45
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h40
M. Bernard LE ROUX à Mme Emmanuelle AJON à partir de 12h00
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h45
Mme Emile MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Franck JOANDET à partir de 12h40, M. Jacques COLOMBIER à partir de 12h40

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 17 mars 2017	<i>Délibération</i>
	Direction générale RH et administration générale Direction de la gestion des emplois et des ressources	N° 2017-148

Ajustements d'effectifs - Décision - Autorisation

Monsieur Alain DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre un meilleur fonctionnement des services, des ajustements ou des évolutions d'effectifs apparaissent nécessaires pour consolider les effectifs mutualisés et répondre à de nouveaux projets métropolitains.

Cabinet du Président

► Direction des relations internationales : mutualisation d'un poste de catégorie A

En septembre 2014, la Communauté urbaine de Bordeaux s'est engagée dans une démarche volontariste de métropolisation. En application de l'article L.5211-39-1 du Code général des collectivités territoriales, un schéma de mutualisation a été adopté par délibération n°2015/0227 en date du 29 mai 2015. Dans ce schéma de mutualisation figure la liste des fonctions proposées à la mutualisation. On y retrouve notamment les fonctions transversales qui incluent les relations internationales et la coopération territoriale.

Lors du cycle 1 de la mutualisation, la ville de Bordeaux a souhaité qu'un service commun soit créé pour ce domaine d'activité. De nouvelles missions et plus particulièrement le développement des partenariats avec l'Afrique Sub saharienne sont venues accroître le périmètre d'intervention de la métropole sur ce domaine d'activité, conduisant à une réévaluation des moyens nécessaires à leur réalisation.

De fait, la ville de Bordeaux transfère un poste de catégorie A qu'elle a identifié au sein de son organisation. En contrepartie, la métropole s'engage à assurer ces nouvelles missions en développant des relations économiques entre les éco-systèmes bordelais et africains et en organisant des programmes d'échanges universitaires entre Bordeaux et des villes africaines notamment.

Le financement du poste fera l'objet d'une révision de l'attribution de compensation via la délibération et la convention cadre qui seront présentées en fin d'année 2017. Ce financement sera intégré dans l'attribution de compensation (AC) de 2018.

Direction générale Mobilités

► Direction des infrastructures et des déplacements : Création de 2 postes de catégorie A et d'un poste de catégorie B

Bordeaux Métropole dépense pour sa compétence transport près de la moitié de son budget d'investissement. Les plus grandes opérations en cours sont les suivantes :

- pont Jean-Jacques Bosc,
- nouvelle ligne tram D, réaménagement place Tourny
- extension ligne tram C à Villenave d'Ornon,
- extension ligne tram A jusqu'à l'aéroport,
- bus à haut niveau de service Bordeaux-Saint-Aubin,
- extension tramway à Saint-Médard-en-Jalles,
- nouvelle ligne TCSP (Transports collectifs en site propre) entre Gradignan et Cenon,
- lignes majeures, TCHNS (Transport en commun à haut niveau de service) extra-rocade

Aussi, afin de :

- faire face à la charge de travail exigée par la conduite de ces grands projets et par les actions de concertation renforcées auprès du public et des acteurs, assurer le respect des calendriers et piloter de manière générale les autres travaux utiles à la politique mobilité : amélioration de la performance du réseau actuel TBM (Transports Bordeaux Métropole), création de parcs relais, plan vélos ...
- mettre en place les préconisations du rapport d'audit, concernant notamment l'amélioration du fonctionnement en mode projets, la mise en place de revues générales régulières, l'exigence de formalisme dans les méthodes tout en gardant souplesse et réactivité.

Des modifications sont proposées et consistent à ajouter 3 postes techniques à la mission Tramway/SDODM (Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains)/grandes infrastructures :

- 1 directeur de projets en appui du chef de la mission, qui dirigera directement des opérations en mode projet et pourra aussi conduire des projets,

Compte tenu de la spécificité de ce poste, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à un agent non-titulaire. En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires et de la délibération 2015/824 du 18 décembre 2015 relative au régime indemnitaire, les rémunérations pourront être fixées en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs et ingénieries en chef ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 29 147 € (1^{er} échelon du grade d'ingénieur) et 62 577 € (10^{ème} échelon du grade d'ingénieur en chef).

A ce montant, il conviendra d'ajouter les sommes brutes annuelles de 19,44 € mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

- 1 ingénieur adjoint au chef de projet et 1 technicien chargé d'opérations, pour renforcer les équipes de la ligne D,

Compte tenu de la spécificité du poste de catégorie A, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à un agent non-titulaire. En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires et de la délibération 2015/824 du 18 décembre 2015 relative au régime indemnitaire, les rémunérations pourront être fixées en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 29 147 € (1^{er} échelon du grade d'ingénieur) et 60 699 € (8^{ème} échelon du grade d'ingénieur principal).

A ce montant, il conviendra d'ajouter les sommes brutes annuelles de 19,44 € mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

Parallèlement, 1 poste de technicien chargé d'opérations actuellement vacant et initialement positionné à la Mission tramway / SDODM / grandes infrastructures est transféré au centre amélioration/extension du réseau TC qui dépend de cette mission.

Par ailleurs, au service signalisation, il est proposé de transférer un poste de projeteur (catégorie C) du centre Bureau d'études vers le centre Jalonnement. Le centre Jalonnement travaille en lien étroit avec le bureau d'études et souhaite renforcer sa réactivité et sa production. Ce transfert permettrait de gérer et d'optimiser les plannings d'études en simplifiant le lien hiérarchique entre le projeteur et les surveillants de travaux situés sur le même site géographique

► **Direction du réseau transports urbains : création d'un poste de catégorie A**

La Direction du réseau transports urbains pilote le contrat de délégation de service public de transports urbains de la métropole.

La DSP (Délégation de services publics) transports représente plus de 200 M€ / an en dépenses au budget annexe transport et doit être contrôlée au plus près. Il s'agit d'une part, de s'assurer des bonnes performances du service des Transports de Bordeaux Métropole et ainsi de la bonne mise en œuvre des engagements du délégataire (analyse des bilans d'exploitation, des indicateurs de suivi d'activité, ...) et d'autre part, de proposer des pistes d'amélioration / d'optimisation / des économies. Ce contrôle représente un élément majeur dans la gestion du contrat de service public et fait appel aux deux services de la DRTU (Direction du réseau transports urbains).

Afin de collecter et analyser les données d'exploitation auprès du délégataire, de produire des analyses et proposer des améliorations, d'établir des tableaux de bord alimentant le pilotage stratégique de la DSP, et en identifier techniquement les points forts et faibles du service et du contrat, il est nécessaire de procéder à la création d'un poste de chargé de mission catégorie A (ingénieur).

Ce poste aura également pour mission de piloter les éventuelles AMO (Assistance à maîtrise d'ouvrage) nécessaires pour l'analyse des données.

Ce poste sera positionné dans un 1^{er} temps auprès du directeur. Cette organisation pourra être revue à effectif constant, par retour d'expérience au bout de 12 mois, et en fonction du profil de l'ingénieur retenu.

Compte tenu de la spécificité de ce poste, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à un agent non-titulaire. En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires et de la délibération 2015/824 du 18 décembre 2015 relative au régime indemnitaire, les rémunérations pourront être fixées en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 29 147 € (1^{er} échelon du grade d'ingénieur) et 60 699 € (8^{ème} échelon du grade d'ingénieur principal).

A ce montant, il conviendra d'ajouter les sommes brutes annuelles de 19,44 € mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

Direction générale valorisation du territoire : adaptation de l'organisation

Le domaine de la « Valorisation du territoire » s'inscrit pleinement dans le projet voulu par notre établissement de faire de la métropole un territoire de référence à l'échelle européenne en 2030.

Dans ce cadre, la direction générale valorisation du territoire porte :

- l'enjeu de l'attractivité et du rayonnement de la métropole, par le développement dynamique et harmonieux de son territoire,
- l'exigence d'une action transversale et coordonnée, conciliant vision planificatrice et capacité de réaliser,
- les orientations stratégiques fortes, qu'elles relèvent de la gouvernance (la territorialisation) ou des grandes politiques publiques (mobilité, haute qualité de vie...).

La Direction générale valorisation du territoire met en œuvre les compétences de Bordeaux Métropole en matière d'aménagement et de développement et elle est constituée, à ce jour, de deux directions générales adjointes, du développement et de l'aménagement.

Le présent rapport a pour objet de proposer dans le contexte ci-dessus exposé, différentes évolutions d'organisation.

► Direction générale de la valorisation du territoire : transformation d'un poste de directeur général adjoint en adjoint au directeur général en charge du développement

Dans le cadre de la nouvelle organisation de Bordeaux Métropole entrée en vigueur au 1er janvier 2016, les grandes missions et compétences de la Métropole ont été structurées en directions générales et déclinées au sein de ces dernières en directions ou missions, services, centres et unités.

Compte tenu de l'étendue de leurs missions, les directeurs généraux des autres directions générales sont secondés par des adjoints au DG (direction générale) et seule la DGVT (direction générale de la valorisation du territoire) a conservé à cette date des emplois fonctionnels de Directeur général adjoint.

Les missions de la Direction générale adjointe du développement portent sur les domaines suivants :

- le développement économique,
- l'attractivité et l'animation des réseaux économiques,
- le tourisme,
- le rayonnement et la gestion des équipements d'intérêt métropolitain,
- l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,
- les coopérations et partenariats métropolitains.

Aujourd'hui, suite à la vacance du poste, il est proposé de transformer le poste fonctionnel de Directeur général adjoint Développement en poste d'adjoint au Directeur général valorisation du territoire en charge du développement (catégorie A), ceci en cohérence avec le reste de l'organisation métropolitaine.

Ce poste, dont les contours sont inchangés, vise à garantir la cohérence entre les différents domaines d'intervention précités, au travers des missions suivantes :

- définir les stratégies de développement du territoire, en lien avec les élus, dans les principaux champs d'intervention relevant de sa responsabilité (développement économique, tourisme, attractivité du territoire, enseignement supérieur et recherche, rayonnement et gestion des équipements d'intérêt métropolitain, coopérations territoriales),
- manager l'ensemble des équipes en lien avec les directeurs
- représenter Bordeaux Métropole dans les instances partenariales et auprès des principaux partenaires (communes, Région, Université, office du tourisme, agences de développement économiques, autres collectivités partenaires...),
- s'impliquer en tant que de besoin dans les relations avec les comptes clés et grandes entreprises du territoire,
- piloter le budget d'investissement et de fonctionnement, en lien avec la DAAF (Direction d'appui administrative et financière),
- être responsable de l'action métropolitaine sur des grands territoires de projets relevant du champ du développement Opération d'intérêt métropolitain (OIM) aéroport, OIM Innocampus, Opération d'intérêt national (OIN) Euratlantique).

► Direction des coopérations et des partenariats métropolitains (DCPM) – création d'un poste de chef de service (Directeur adjoint)

Bordeaux Métropole est fortement investie dans les démarches contractuelles et partenariales, dont l'un des objectifs est le cofinancement de projets d'investissement.

Dans une phase d'affirmation du projet métropolitain, il est notamment impératif de soutenir les dynamiques de coopérations inter-territoriales avec les principales agglomérations de la Région Nouvelle Aquitaine et avec les autres métropoles nationales.

Ce domaine est aujourd'hui en fort développement avec, tout particulièrement, l'adoption du Pacte métropolitain d'innovation (PMI) entre l'Etat et la Métropole, avec parmi les thèmes de travail, le choix de notre établissement public de prioriser ceux en lien avec l'excellence économique et le rayonnement international. La mise en œuvre de ce pacte concerne ainsi plus précisément les opérations d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Inno campus et Bordeaux Aéroport, sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole, pour lesquelles notre établissement public pourra bénéficier, sur la base d'une contractualisation avec l'Etat, d'un cofinancement de 50% apporté par le Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL).

Pour porter l'ensemble des démarches de contractualisation, et notamment le PMI, il apparaît nécessaire de renforcer le service Coopérations territoriales, actuellement piloté en direct par le directeur. Il est donc proposé la création d'un poste de catégorie A, chef de service par redéploiement d'un poste de la Mission stratégie territoriale et ingénierie.

Celui-ci aura ainsi la responsabilité de :

- coordonner et piloter la participation de la Métropole aux grandes contractualisations avec l'Etat et la Région, dont le CPER (Contrat de plan Etat région) et le programme d'investissements d'avenir (PIA),
- coordonner et piloter la dynamique "écocité Plaine de Garonne",
- tisser les liens avec les principaux acteurs du développement métropolitain (universités, EPA (établissement public administratif) Bordeaux Euratlantique ...) afin de construire les coopérations nécessaires à des projets communs susceptibles de bénéficier de cofinancements (européens entre autres),
- développer les dynamiques de coopérations inter-territoriales :
 - entre la Métropole et les intercommunalités girondines (Interscot),
 - entre la Métropole et les principales agglomérations de la Région Nouvelle Aquitaine,
 - entre les différentes métropoles du territoire national,
- mettre en œuvre le reporting et la communication liés aux missions du service.

Il assurera également les fonctions de directeur adjoint.

► **Direction du foncier : création de 2 postes de catégorie A**

La mise en œuvre des grands chantiers décidés dans le cadre du Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM) nécessite un renforcement des moyens humains auprès de la direction du foncier pour mener à leur terme et dans les délais prévus les négociations relatives aux acquisitions foncières préalables à la réalisation des projets suivants :

- extension de la ligne C,
- poursuite de la réalisation de la ligne D,
- mise en œuvre de la ligne BHNS Saint-Aubin de Médoc,
- extension du tramway vers l'aéroport.

Cette mission d'expertise consiste, outre les négociations avec les particuliers, à évaluer les préjudices indemnisables résultant des emprises sur les propriétés privées, à assurer la cohérence des estimations domaniales, à formuler des propositions d'indemnisation, à établir les argumentaires techniques et juridiques des mémoires d'expropriation si nécessaire.

L'activité foncière liée aux grands projets de transport est par essence cyclique. Compte tenu des calendriers de mise en service arrêtés, ces chantiers représentent donc sur la période 2017-2019 un pic d'activité en matière de négociation et de réalisation des acquisitions foncières nécessaires.

Au-delà des postes existants liés à l'activité permanente de la direction du foncier, les besoins humains liés à ce pic spécifique d'activité ont été évalués à 2 Equivalents temps plein (ETP).

En conséquence, il est proposé la création de deux postes de catégorie A.

Compte tenu de la spécificité du poste, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à un agent non-titulaire. En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires et de la délibération 2015/824 du 18 décembre 2015 relative au régime indemnitaire, les rémunérations pourront être fixées en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 29 147 € (1^{er} échelon du grade d'ingénieur) et 60 699 € (8^{ème} échelon du grade d'ingénieur principal) ou du cadre d'emplois des attachés ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 29 584 € (1^{er} échelon du grade d'attaché) et 54 406 € (9^{ème} échelon du grade d'attaché principal). A ces montants, il conviendra d'ajouter les sommes brutes annuelles de 19,44 € mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

Direction générale des territoires

► Pôle territorial Rive droite – Direction du développement et de l'aménagement : transformation d'un poste de catégorie C en B

Lors du cycle 1 de la mutualisation, la commune d'Ambarès-et-Lagrave a transféré un poste d'instructeur des AOS de catégorie C.

A ce jour, ce poste est chargé d'instruire les dossiers de permis de construire et de permis d'aménager de la ville d'Ambarès-et-Lagrave et d'assurer des réunions de pré-instruction avec tous les acteurs de projets, parfois complexes. A ces missions, vient se rajouter un rôle de conseil et d'avis pour les communes en matière de réglementation environnementale et de sécurité civile.

Etant donné le niveau d'expertise attendu sur ce poste, il est proposé la transformation de ce poste de catégorie C en B.

L'avis des membres du comité technique est requis sur ce dossier

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'arrêté du Président n°2016/2226 en date du 20 décembre 2016 arrêtant l'organisation générale des services,

VU l'avis émis par le comité technique du 7 mars 2017,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'afin de permettre un meilleur fonctionnement des services, des ajustements ou des évolutions d'effectifs apparaissent nécessaires pour consolider les effectifs mutualisés et répondre à de nouveaux projets métropolitains.

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la mutualisation d'un poste de catégorie A.

Article 2 : d'autoriser la création de 5 catégories A et 1 catégorie B.

Article 3 : d'autoriser la transformation d'un poste de catégorie C en B.

Article 4 : d'autoriser le recours éventuel aux agents non-titulaires pour les postes mentionnés.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 17 mars 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 MARS 2017	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 28 MARS 2017	Monsieur Alain DAVID

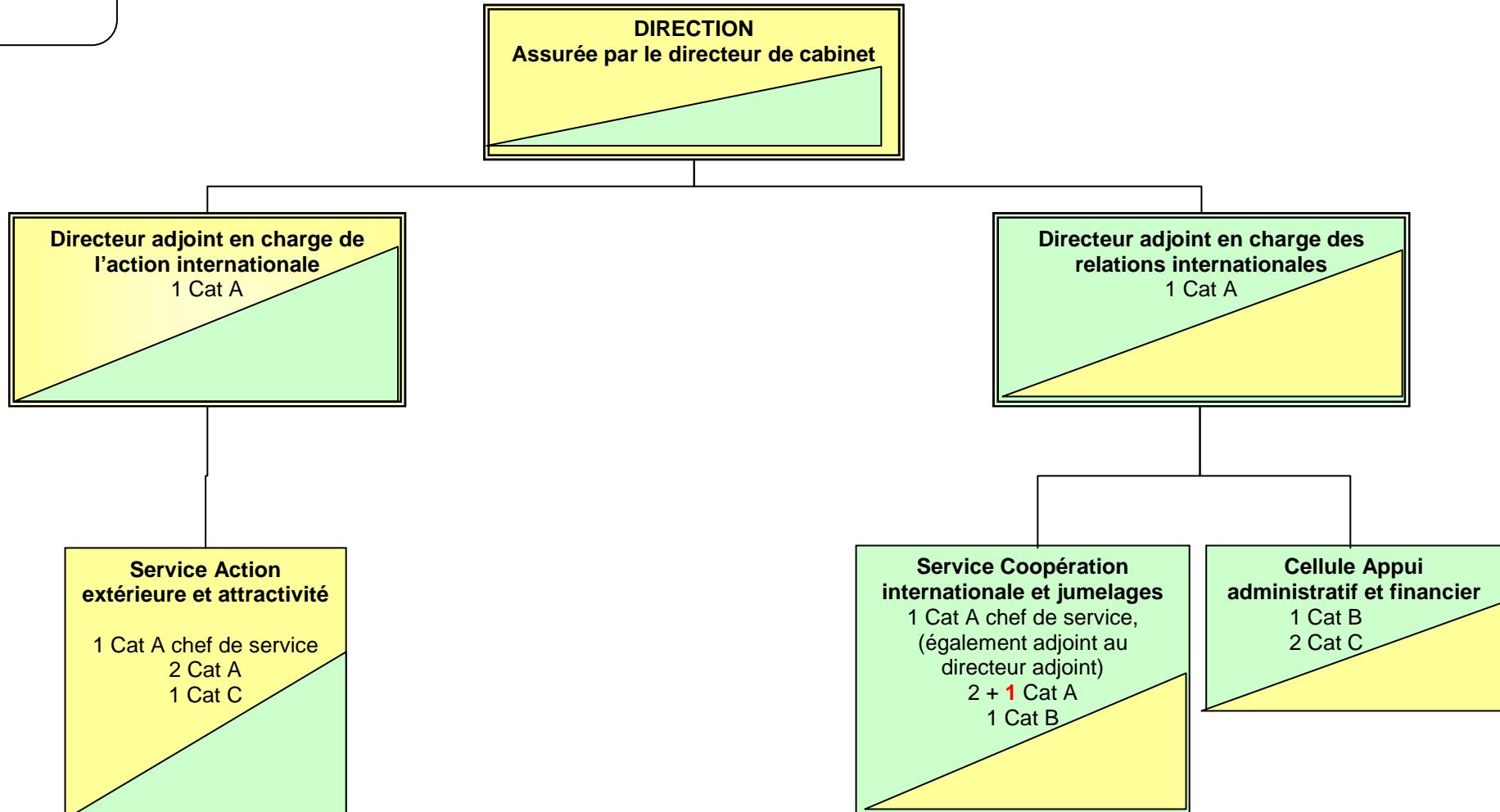
CONSEIL METROPOLITAIN DU 17 MARS 2017

RECAPITULATIF DES CREATIONS DE POSTES

		Modes de financement
Cabinet du Président	1 cat A	- Financement par l'évolution de l'attribution de compensation (communes - mutualisation) - Non remplacements de départs et de postes vacants - Financement interne (crédits du tramway)
Direction générale Mobilité	3 cat A / 1 cat B	
Direction générale Valorisation du territoire	2 cat A	

Effectif : 14
Cat A : 9
Cat B : 2
Cat C : 3

DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES



NB : Mise à disposition d'un agent de la ville de Mérignac à raison d'1 jour par semaine : non comptabilisé à l'effectif voté

Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

Effectif : 208

Cat A : 30

Cat B : 51

Cat C : 127

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DES DEPLACEMENTS (1/4)

DIRECTION

1 directeur : cat A

1 chargée de modélisation : cat A

MISSION tramway/SDODM/grandes infrastructures

1 chef de Mission : cat A (également directeur adjoint)

1 Directeur de projet (également adjoint au chef de mission)

5 + 1 chefs de projets : cat A

1 chef de projet procédures : cat A

1 chef de projet programmation : cat A

1 Chargé d'opération : cat B

2 assistants : cat C

SERVICE ouvrages d'art

1 chef de service cat A
(également chef du centre maintenance)

CENTRE appui administratif et technique

1 chef de centre cat A
également chef de projets
tramway/SDODM

1 responsable de la commande
publique : cat A

1 chargé de mission procédures : cat B

3 chargés d'opérations : cat B

1 projeteur : cat C

CENTRE franchissements

1 chef de centre : cat A

2 chargés d'opération : cat B

1 assistant : cat C

CENTRE amélioration/extension/réseau TC existant

1 chef de centre : cat A

1 chef de projet : cat A

1 + 1 chargés d'opération : cat B

1 assistant : cat C

CENTRE étude et travaux neufs

1 Chef de centre cat A
(également chef de service adjoint)

1 projeteur : cat C

1 agent d'entretien : cat C

CENTRE maintenance

4 chefs de secteur : cat B

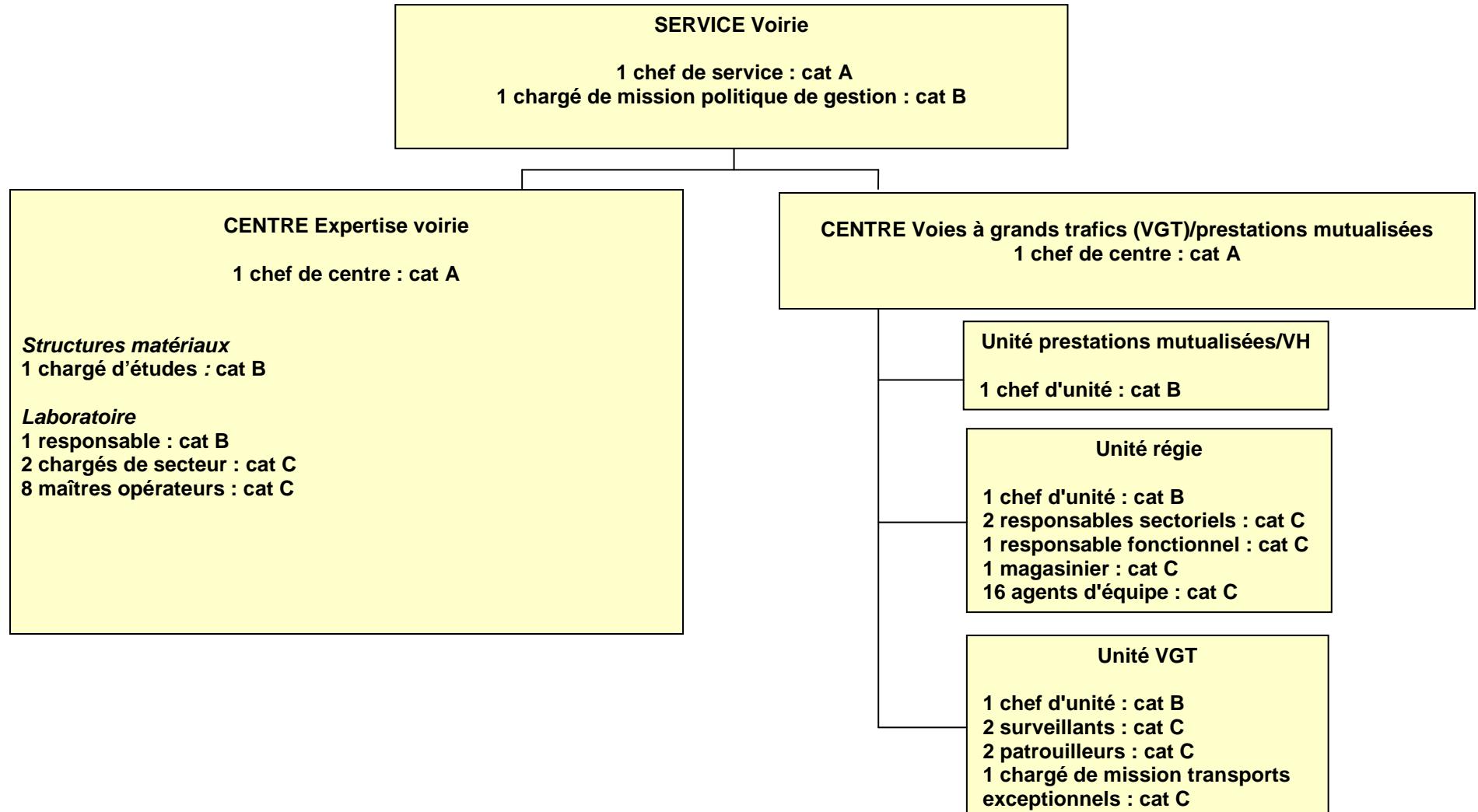
1 Chargé d'exploitation pont
Chaban : cat B

2 surveillants : cat C

1 chargé des visites et planning :
cat C

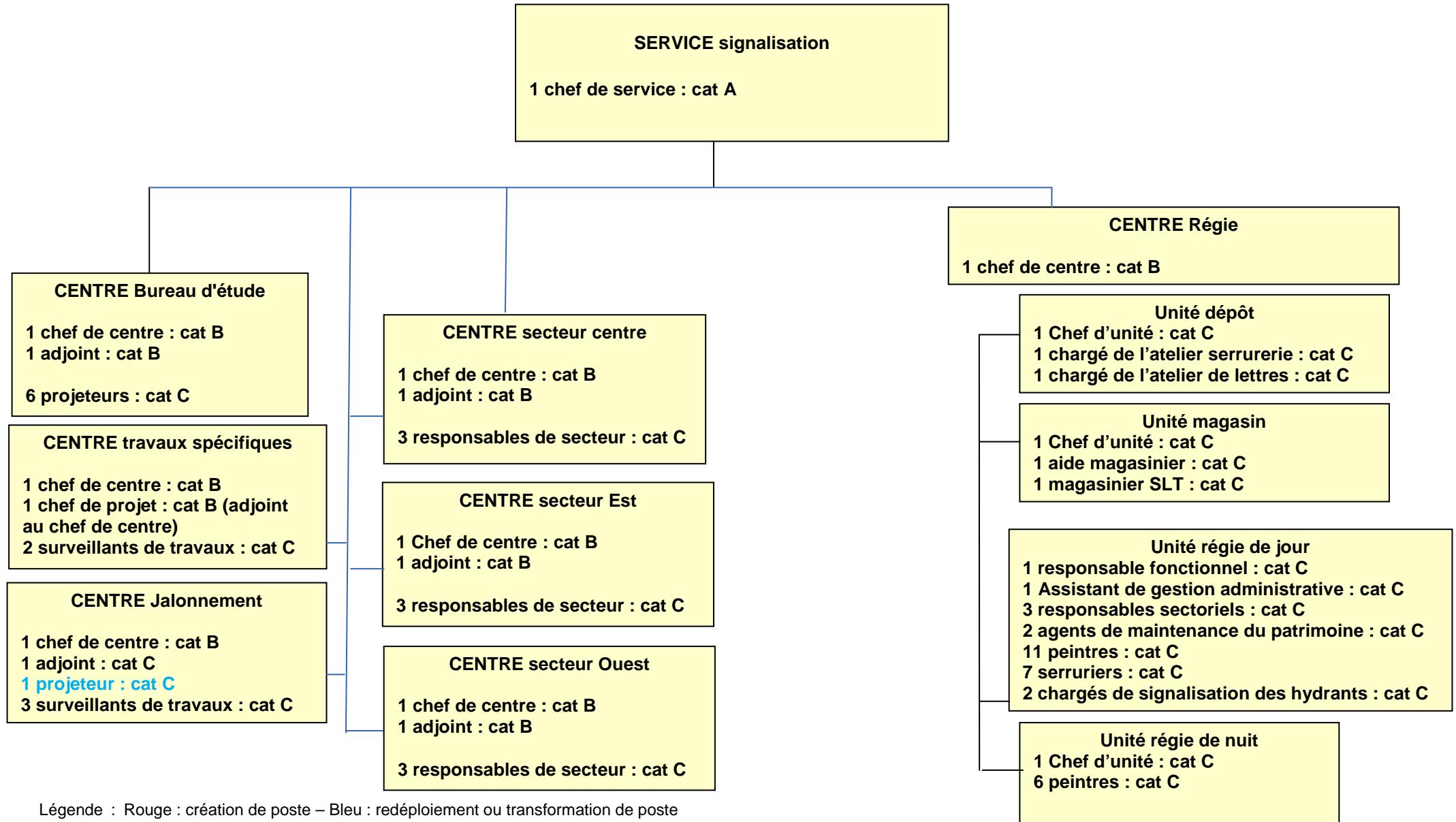
Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DES DEPLACEMENTS (2/4)



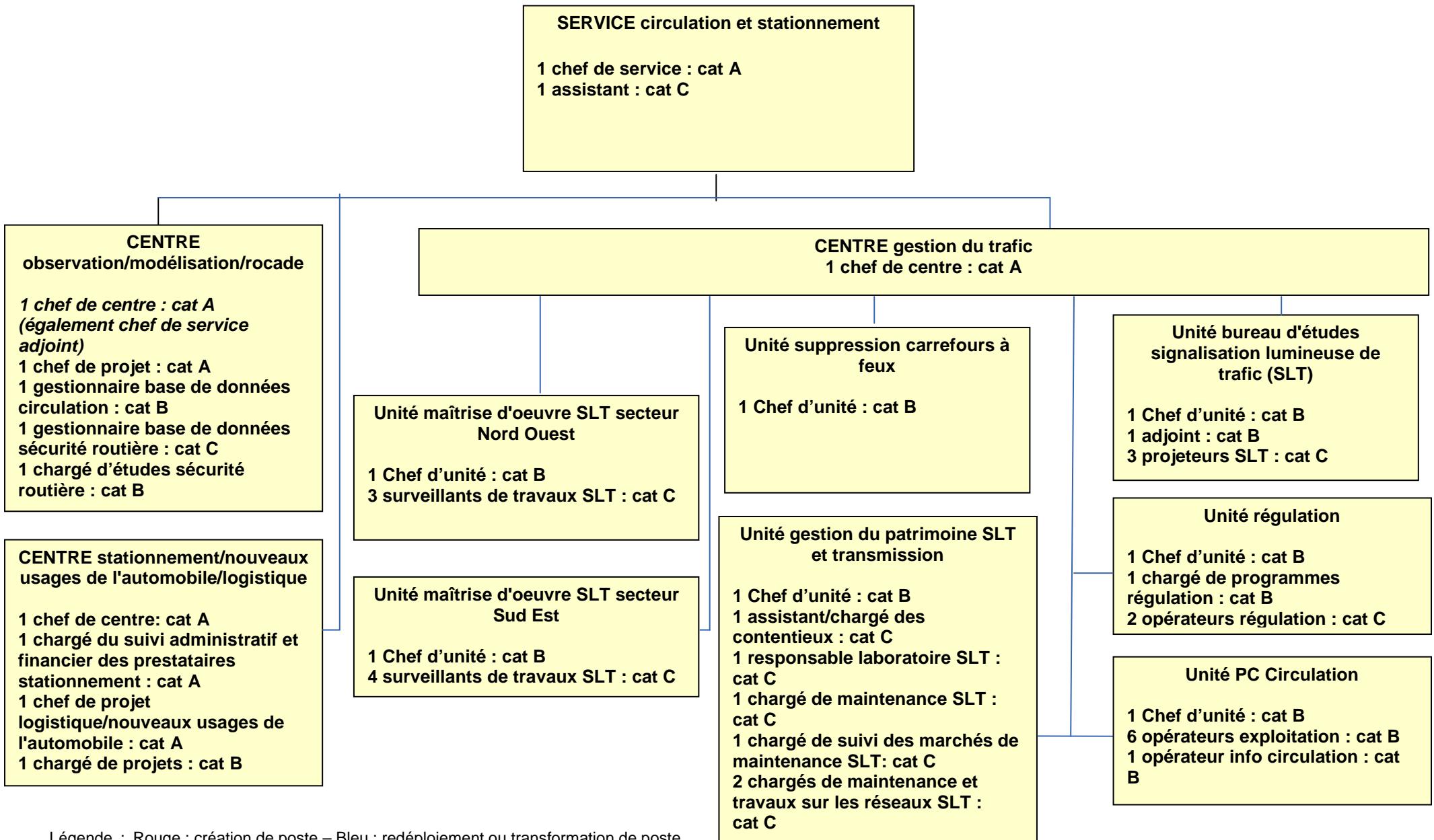
Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DES DEPLACEMENTS (3/4)



Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DES DEPLACEMENTS (4/4)



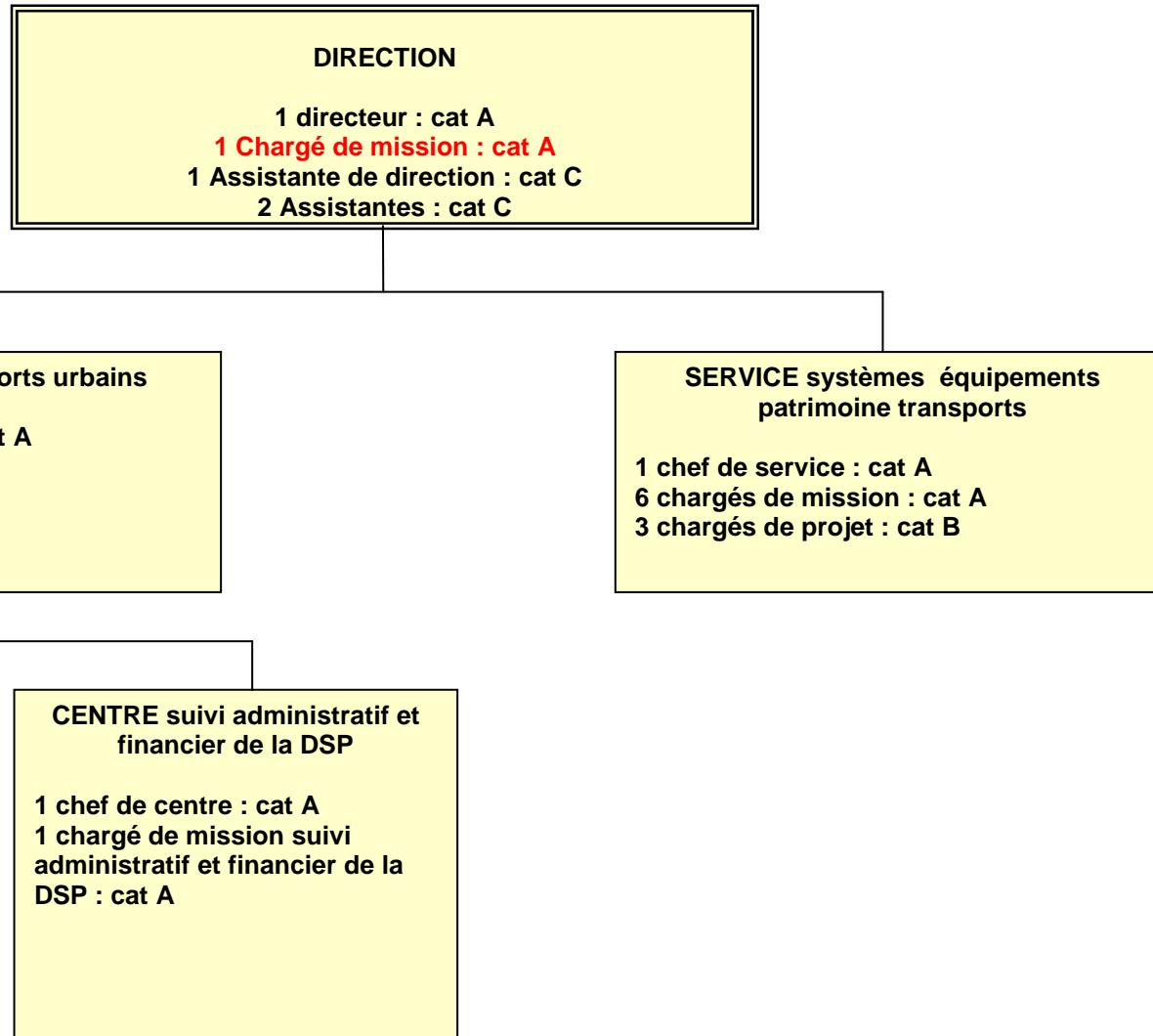
Effectif: 25

Cat A : 14

Cat B : 7

Cat C : 4

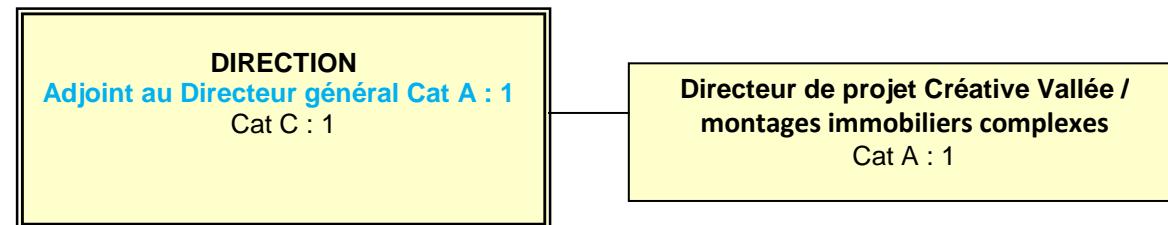
DIRECTION DU RESEAU TRANSPORTS URBAINS



Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEVELOPPEMENT

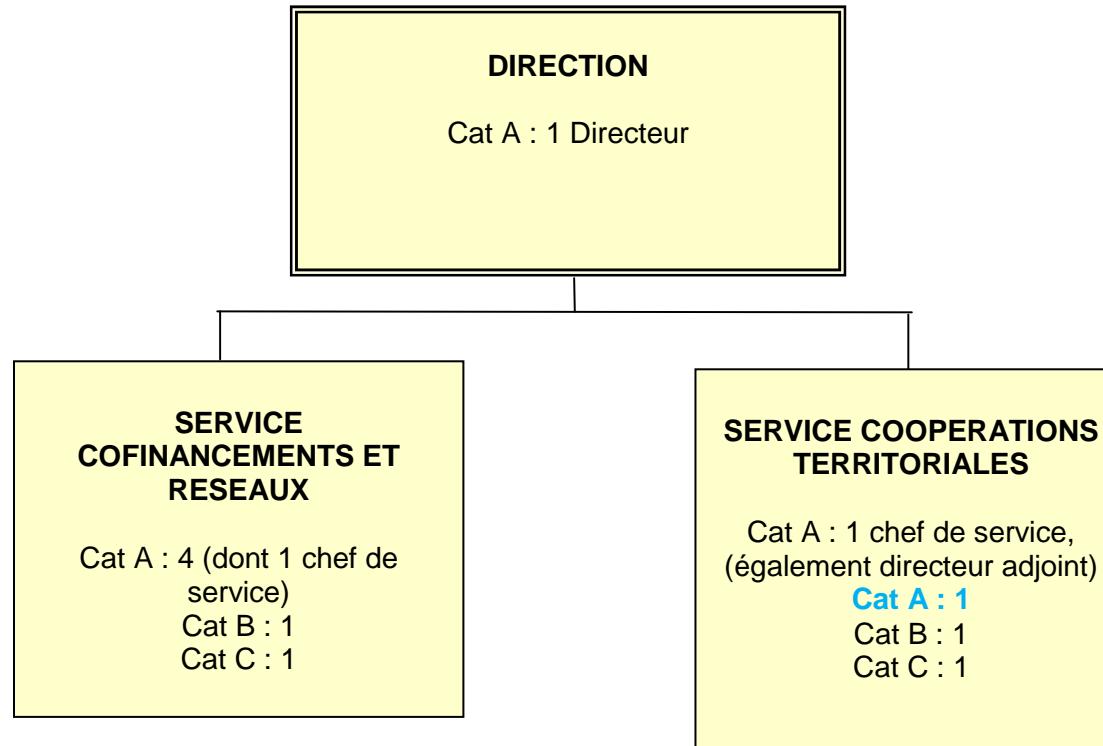
Effectif: 3
Cat A : 2
Cat C : 1



Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

Effectif: 11
Cat A : 7
Cat B : 2
Cat C : 2

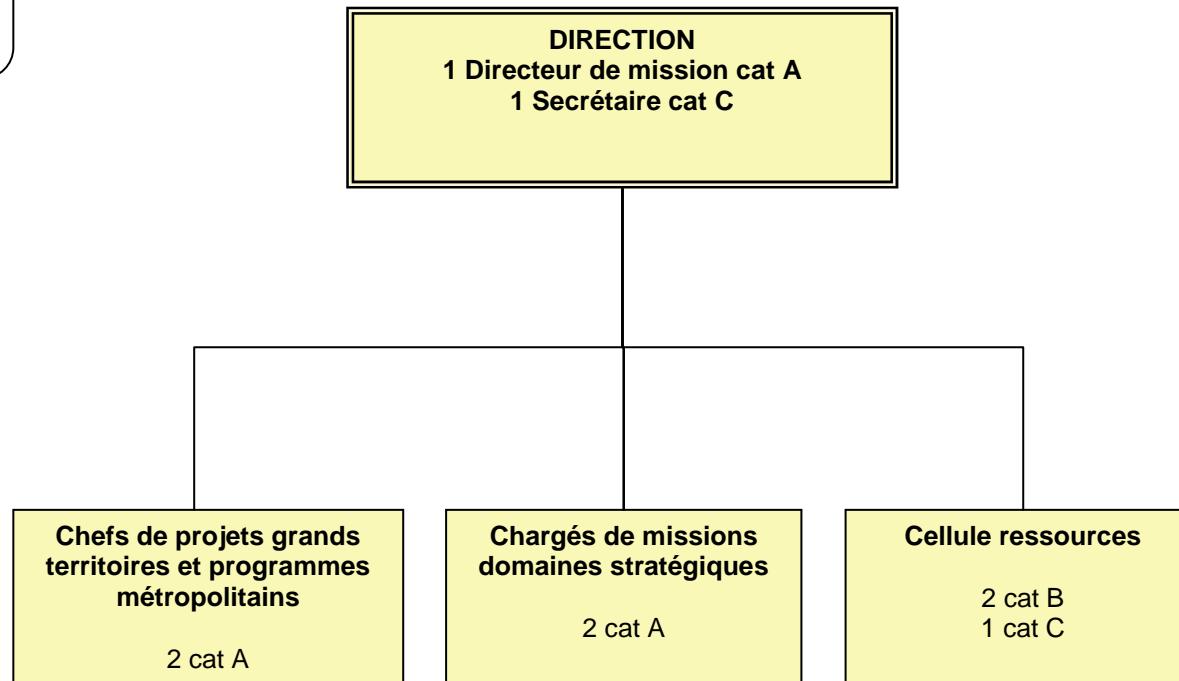
DIRECTION DES COOPERATIONS ET PARTENARIATS METROPOLITAINS



Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

Effectif : 9
Cat A : 5
Cat B : 2
Cat C : 2

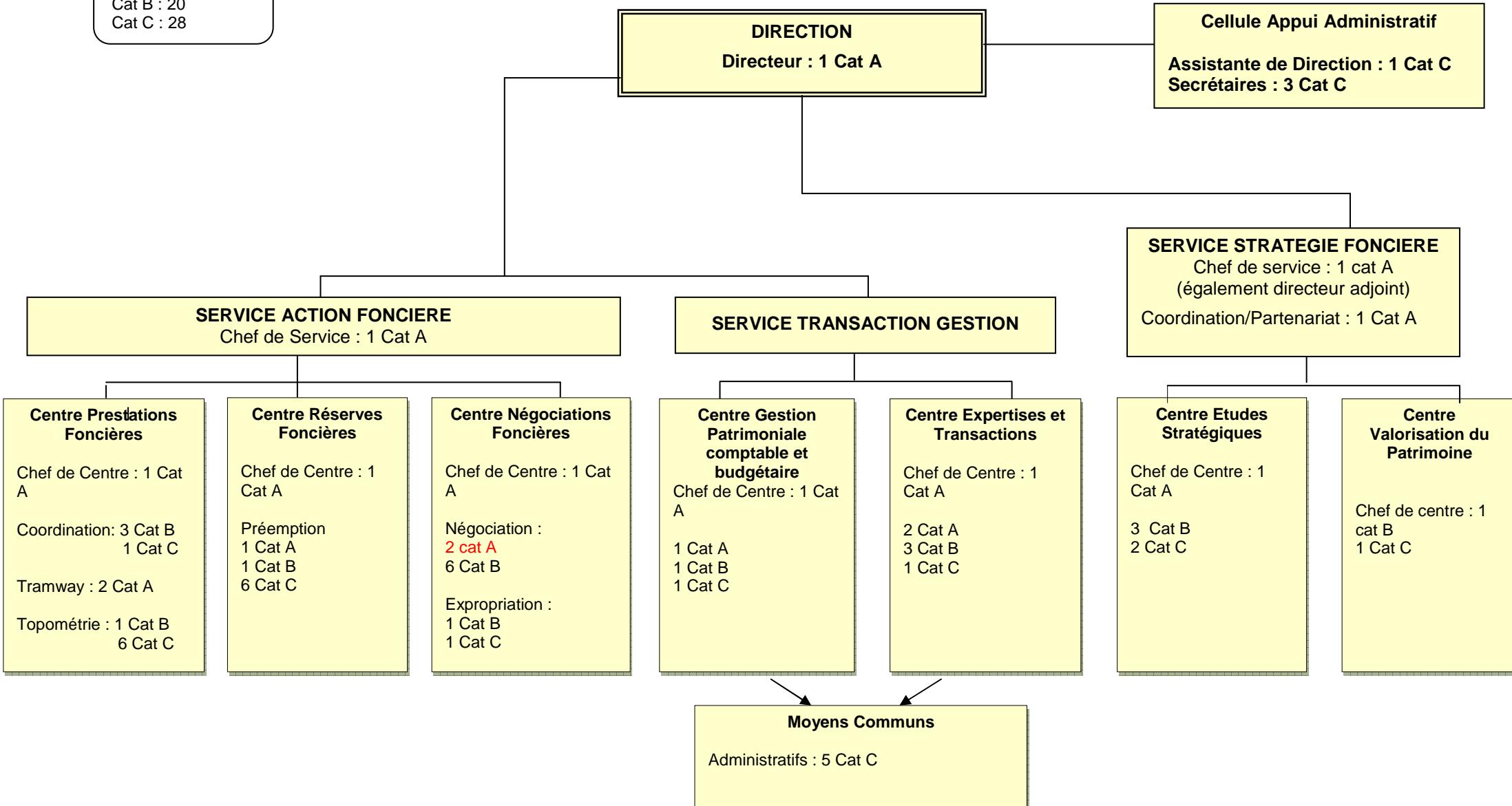
Mission stratégie territoriale et ingénierie



Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

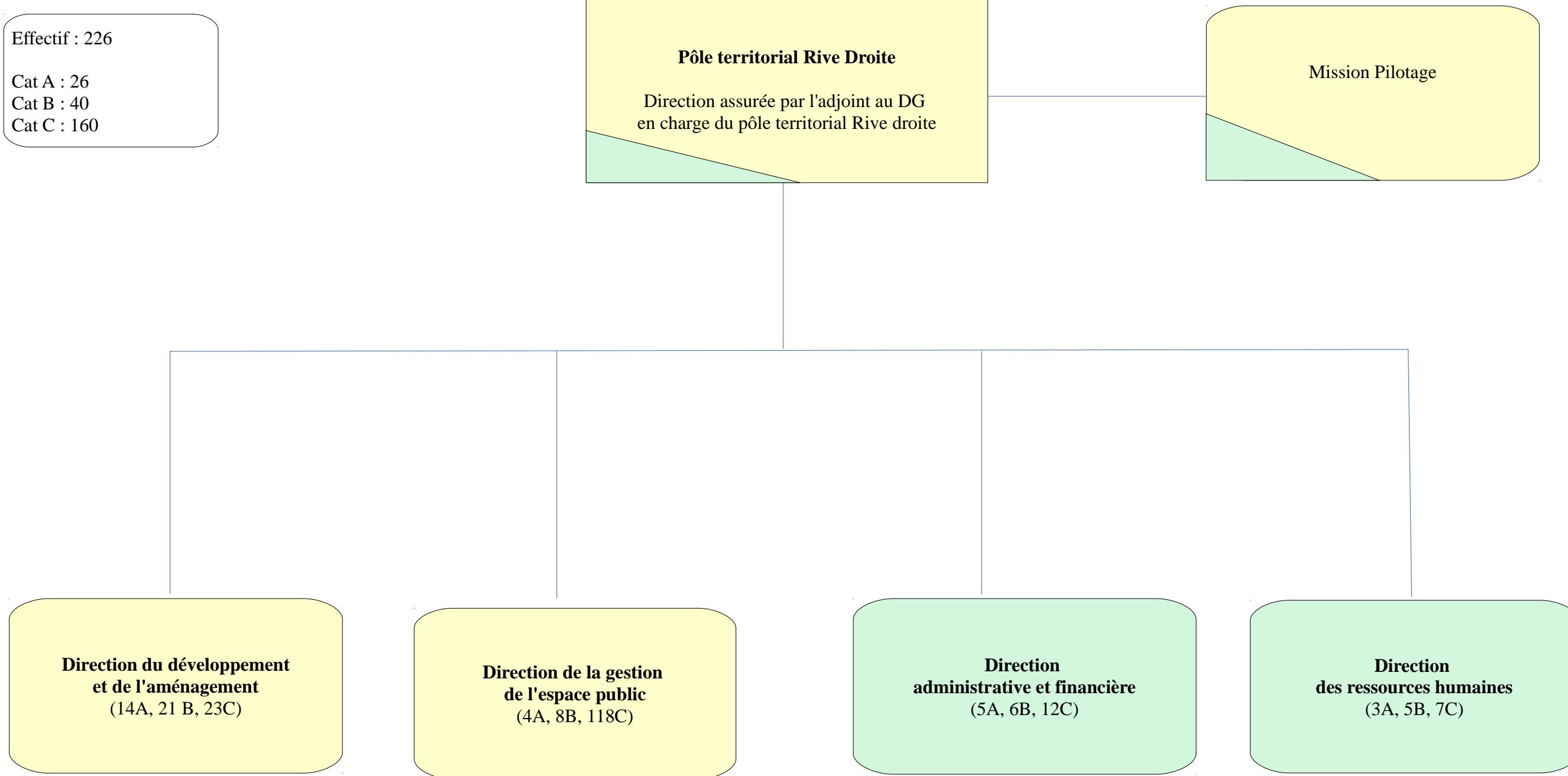
Effectif : 66
 Cat A : 18
 Cat B : 20
 Cat C : 28

DIRECTION DU FONCIER



Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

POLE TERRITORIAL RIVE DROITE



Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

POLE TERRITORIAL RIVE DROITE

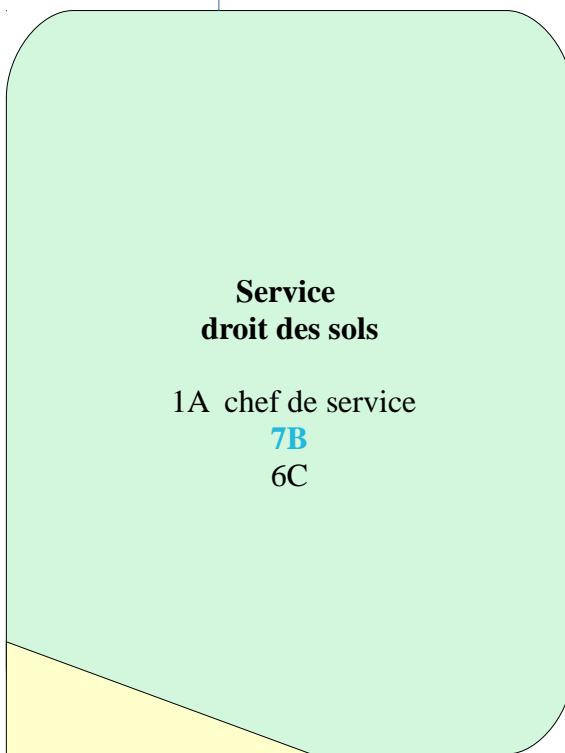
Effectif : 58

Cat A : 14
Cat B : 21
Cat C : 23

Direction du développement et de l'aménagement

1A directeur
1C secrétaire de direction

Mission Animation économique
1A Chef de mission
1A chargé de mission animation économique
1B



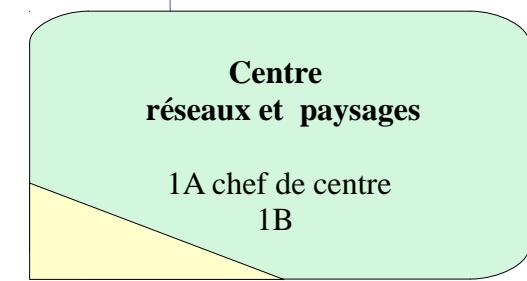
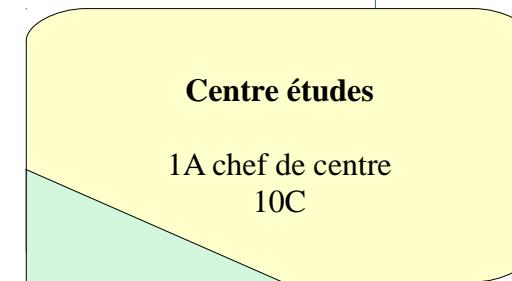
Service aménagement urbain

1 A chef service
5A
6B

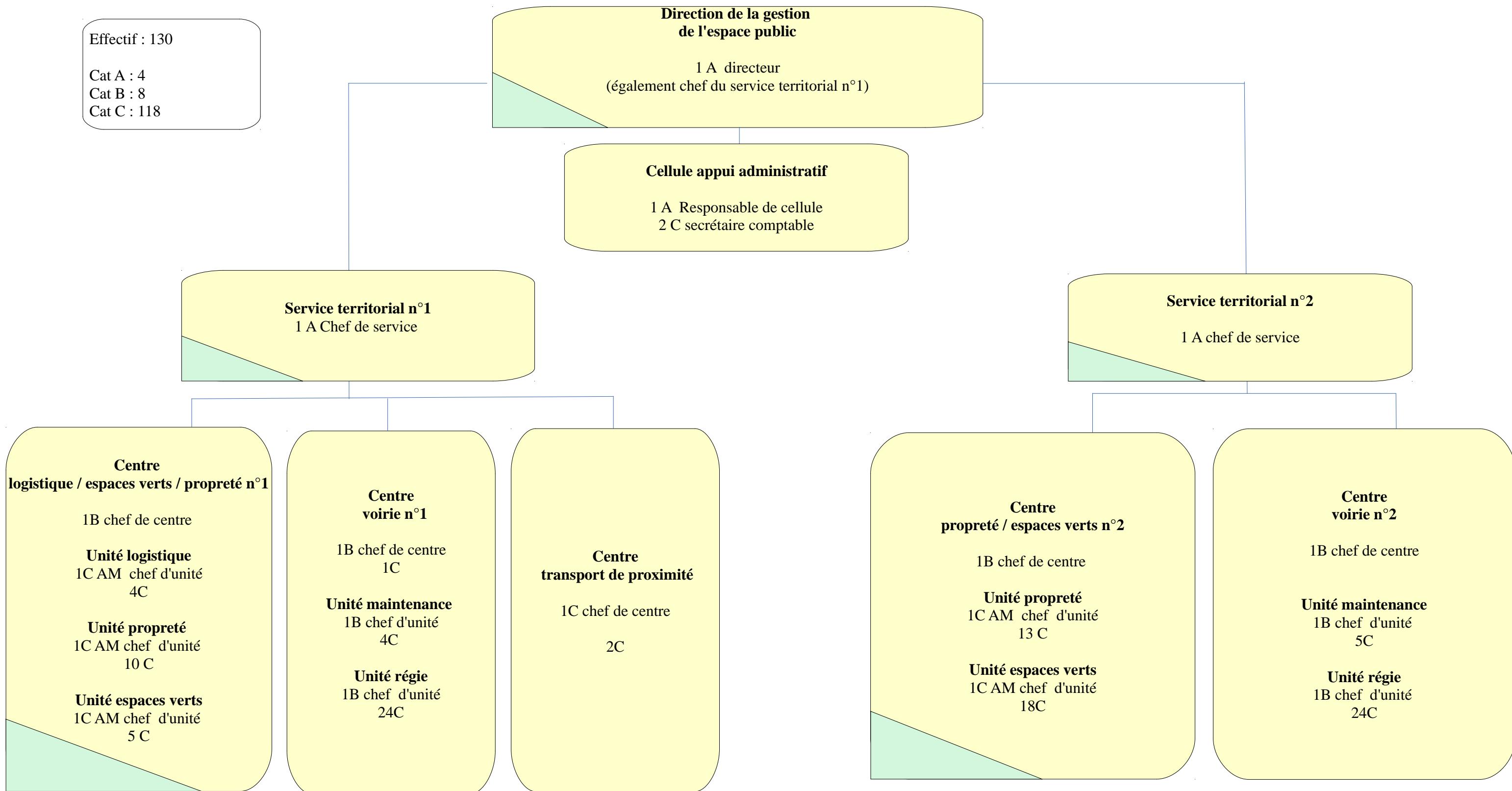


Service études et maîtrise d'œuvre

1A chef de service
5B
5C



POLE TERRITORIAL RIVE DROITE



Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

POLE TERRITORIAL RIVE DROITE

Effectif : 23

Cat A : 5
Cat B : 6
Cat C : 12

Direction administrative et financière

1A directeur

Service finances

1 A chef de service

Centre programmation et Budget

1B chef de centre
1B
1C

Centre exécution budgétaire

1B chef de centre
5C

Centre gestion de projet

1B chef de centre
3C

Service commande publique et juridique

1A chef de service

Centre sécurisation et suivi commande publique

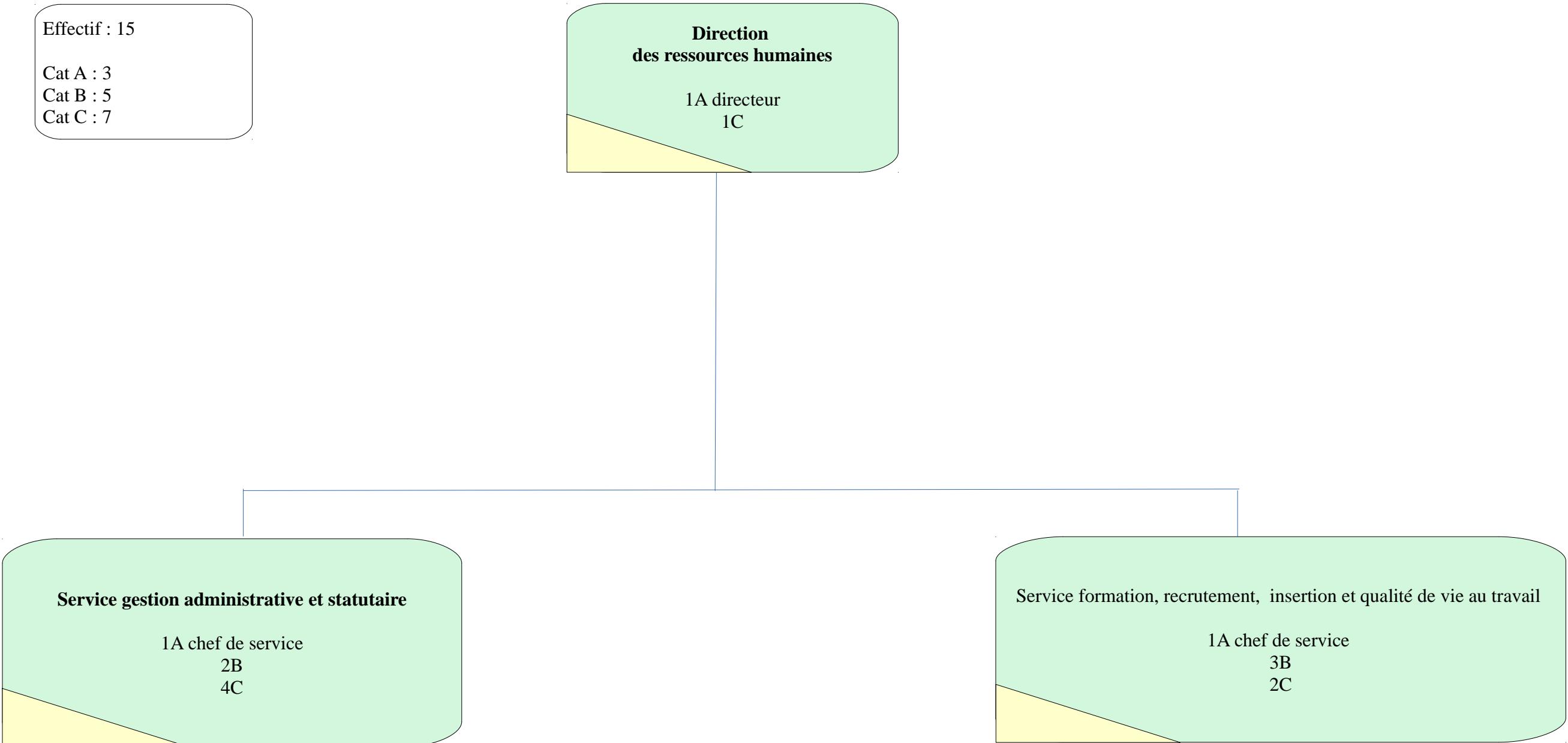
1A chef de centre
2C

Centre Commande publique

1A chef de centre
2B
1C

Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

POLE TERRITORIAL RIVE DROITE



Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste